

En France, la retraite repose sur trois piliers : Les régimes de base ; Les régimes complémentaires et l'épargne retraite facultative, individuelle ou collective.

Les régimes de base forment le socle de notre système de retraite.

Ils fonctionnent par répartition et sont légalement obligatoires, pour tous les travailleurs : les salariés du privé ou du public comme les non-salariés (exploitants agricole, commerçants, artisans ou encore professions libérales...).

Depuis 2010, plusieurs réformes des régimes de base ont été votées.

L'âge légal de la retraite a été repoussé à 62 ans et le nombre d'années de cotisation augmenté progressivement à 43 ans. Malgré cela, le système est toujours déficitaire...

70 % des Français se disent inquiets quant à leur niveau de vie à la retraite...

Le pourcentage du dernier salaire que l'on touchera réellement a baissé et cette baisse devrait se poursuivre.

Et pas sûr que l'on puisse compter sur **les régimes complémentaires obligatoires, 2ème pilier de notre pyramide...**

Les régimes AGIRC et ARRCO dédiés aux non fonctionnaires enregistrent un très fort déficit et des réformes ont été mises en place fin 2015 sur ces deux régimes. Quant au **régime ERAFP** pour les fonctionnaires : il a déjà choisi de relever de 60 à 62 ans l'âge à partir duquel on peut toucher sa pension à taux plein.

Le 3ème et dernier pilier de notre pyramide correspond aux produits d'épargne retraite facultatifs

PERP, PERCO, Loi Madelin... les offres sont nombreuses. Ces régimes doivent s'adapter au contexte économique, à l'évolution de la réglementation et à l'allongement de la durée de vie. Ils le font progressivement afin de préserver un acquis social fondamental dans le respect des équilibres entre générations.